



68e session de l'Assemblée générale

6ème réunion

Point 79 de l'ordre du jour

Rapport de la Commission des Affaires étrangères sur la CNUDCT – international sur les travaux de sa quarante-troisième réunion

Report of the United Nations Commission on International Trade Law on the work of its forty-third session

New York, le 14 octobre 2012

Déclaration de la Conférence

Monsieur le Président,

Notre délégation souhaite féliciter la CNUDCT et son Secrétariat pour l'excellent travail accompli dans l'année précédent sa 46^e session qui s'est tenue à New York du 10 au 14 septembre 2012. Nous saluons également les arbitrages entre investisseurs européens et Etats qui ont été effectués par la CNUDCT – à la fois passé et présent – mais nous voulons également souligner que

Nous aimerais faire quelques observations supplémentaires concernant le Règlement de la CNUDCT sur la transparence. Nous souhaitons modifier le Règlement de la CNUDCT afin d'assurer une transparence totale dans le Règlement.

Concernant le premier point, Monsieur le Président, nous souhaitons faire quelques observations supplémentaires concernant le Règlement de la CNUDCT sur la transparence. Nous souhaitons modifier le Règlement de la CNUDCT afin d'assurer une transparence totale dans le Règlement. Nous souhaitons également faire quelques observations supplémentaires concernant le Règlement de la CNUDCT sur la transparence. Nous souhaitons modifier le Règlement de la CNUDCT afin d'assurer une transparence totale dans le Règlement. Ces dernières années, les procédures « *in camera* » sont devenues très appropriées pour la résolution rapide et efficace des litiges internationaux. En effet, elles offrent de nombreux avantages, notamment la confidentialité et la simplicité. Par contre, le CNUDCT a toujours été très prudent dans l'application de ces procédures. La régulation des traités est donc à cet égard une compétence exclusive au droit et la politique en matière de règlement des litiges.

Notre délégation ~~s'exprime au nom de la Commission~~ ~~et du Secrétariat~~ ~~à l'occasion de la 40e session de la CNUDCI~~ ~~et nous voulons exprimer notre satisfaction~~ ~~sur ce que le Secrétariat a pu faire pour parvenir à un consensus dans un domaine aussi important et sensibilisé~~ ~~comme la transparence~~. ~~Il est à noter que la transparence peut être~~ ~~bien être le projet de la CNUDCI~~. ~~La CNUDCI a toujours continué à soutenir activement le travail de la CNUDCT~~ ~~et nous continuons à faire de même~~. ~~Le Secrétariat a également travaillé~~ ~~à rendre le Règlement sur la transparence applicable aux traités d'investissement~~. ~~Nous nous réjouissons de la tenue d'un atelier sur la transparence~~ ~~dans le cadre du Groupe de travail universel sur la transparence~~ ~~l'année prochaine~~.

Notre deuxième point. Monsieur le Président, c'est directement lié au premier. Après avoir insisté sur l'importance du Règlement sur la transparence, nous voulons également insister sur l'importance du registre en lieu et place de la mise en œuvre de ce Règlement. En effet, le registre servira de plateforme publique où seront déposées toutes les informations destinées au public selon le Règlement. La Suisse rejoint toutes les délégations qui considèrent que le Secrétariat de la CNUDCT serait l'institution toute désignée pour servir de registre.

Monsieur le Président, nous voulons également insister sur l'importance de la promotion de l'arbitrage et des Droits de l'homme au niveau national et international. Nous ne voulons pas que nos travaux se poursuivent dans ce domaine.

Monsieur le Président, je

Unofficial translation

Mr. Chairman,

This delegation would like to commend the UNCITRAL and its Secretariat for the excellent work it accomplished in the year leading up to its 40th session this summer. In doing so, we would like to draw attention to UNCITRAL's work – both accomplished and pending – in the area of investment arbitration, which in our view, is particularly timely given the current challenges.

We would briefly like to comment on two aspects of UNCITRAL's work: the UNCITRAL Arbitration Rules on Transparency and the need for the establishment of a repository for those rules to operate.

Regarding the first, Mr. Chairman, let us recall that the UNCITRAL Arbitration Rules adopted in 2012 and revised in 2015 were developed to become more popular for ad hoc investor-state arbitrations. As you are aware, the UNCITRAL Arbitration Rules provide for arbitration *in camera*, meaning that most, if not all aspects of the arbitral proceedings, in particular the hearing, would be open only for the parties and the arbitral tribunal. However, *in camera* proceedings have become increasingly ill-suited for the fair and efficient settlement of international investment disputes. Indeed, investment disputes often involve issues of public interest and public governance. The commission's decision to adapt the UNCITRAL Rules on Transparency in Treaty-based Investor-State Arbitrations to the needs of investors and policy of international dispute resolution is very welcome.

At this juncture, this delegation would like to say that the Rules on Transparency are a remarkable success for UNCITRAL and its Secretariat. Transparency is as important and as sensitive as ever. Transparency may well have been the driving force behind this project at political level in the long run. We continue to actively support UNCITRAL's work towards a

multilateral dimension, continue the dialogue on transparency, and look forward to the negotiations on the rules of the game.

Our second point, Mr. Chairman, refers to the first rule of transparency, the Rules on Transparency. We would like to highlight the importance of the information, the "registry", plays in implementation. Switzerland has publicly committed to establish a registry of all Swiss companies that have registered their shares in a foreign stock exchange. Switzerland joins all the other countries that have committed to such a negative registry.

Mr. Chairman, this commitment of Switzerland to establish a registry as an important constituent contribution to the realization of the international level of transparency in capital markets is a good example.

Mr. Chairman, I thank you very much.